



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2025 • Zweite Sitzung • 09.09.25 • 08h15 • 24.328  
Conseil des Etats • Session d'automne 2025 • Deuxième séance • 09.09.25 • 08h15 • 24.328



24.328

### **Standesinitiative Genf. Für eine Anerkennung des Staates Palästina durch die Schweiz**

### **Initiative déposée par le canton de Genève. Pour une reconnaissance de l'Etat de la Palestine par la Suisse**

---

#### CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 09.09.25

---

*Antrag der Mehrheit*  
Der Initiative keine Folge geben

*Antrag der Minderheit*  
(Sommaruga Carlo)  
Der Initiative Folge geben

*Proposition de la majorité*  
Ne pas donner suite à l'initiative

*Proposition de la minorité*  
(Sommaruga Carlo)  
Donner suite à l'initiative

**Präsident** (Caroni Andrea, Präsident): Es liegt Ihnen ein schriftlicher Bericht der Kommission vor.

**Chiesa** Marco (V, TI), per la commissione: Come relatore della Commissione della politica estera del Consiglio degli Stati, espongo la posizione della maggioranza della commissione sull'iniziativa cantonale di Ginevra che chiede il riconoscimento dello Stato di Palestina da parte del nostro Paese.

Dopo un esame approfondito, la commissione ha deciso, con 9 voti contro 2 e 1 astensione, di proporvi di respingere l'iniziativa, in piena consonanza con la posizione più volte ribadita dal Consiglio federale nelle sue prese di posizioni ufficiali. Una larga maggioranza ha concluso che allo stato attuale non sussistono le condizioni necessarie per un riconoscimento dello Stato di Palestina. Dopo il ritiro unilaterale di Israele dalla Striscia di Gaza nel 2005, Hamas ha ottenuto la maggioranza dei voti in occasione delle elezioni nei territori autonomi palestinesi nel 2006. Hamas è un'organizzazione militante, islamista e nazionalista palestinese, costituita da un braccio politico e uno armato, le Brigate paramilitari Izz al-Din al-Qassam.

Assunto il potere nella Striscia di Gaza, Hamas non si è dimostrato disponibile a portare avanti un processo democratico né a rimettere in discussione il proprio potere attraverso nuove elezioni. La sua Carta costitutiva del 1988 contiene riferimenti antisemiti esplicativi e richiami alla distruzione dello Stato di Israele. Hamas ha respinto gli accordi di Oslo del 1993, bollandoli come tradimento. Nel 2017 ha pubblicato una nuova versione della propria Carta, in cui ammorbidisce la retorica ma continua a non riconoscere Israele come Stato legittimo. L'attuale leadership di Hamas propugna nuovamente la distruzione dello Stato di Israele, anche attraverso l'uso della forza armata.

Nel settembre 2024, il Consiglio federale ha adottato il messaggio concernente la legge federale che vieta Hamas e le organizzazioni ad essa associate. La legge è stata approvata il 20 dicembre 2024 con una netta



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2025 • Zweite Sitzung • 09.09.25 • 08h15 • 24.328  
Conseil des Etats • Session d'automne 2025 • Deuxième séance • 09.09.25 • 08h15 • 24.328



maggioranza delle Camere federali. Il divieto di durata quinquennale sottolinea la gravità della minaccia rappresentata da questa organizzazione. La frammentazione politica e istituzionale con

AB 2025 S 778 / BO 2025 E 778

la Cisgiordania, amministrata dall'autorità nazionale palestinese, e la Striscia di Gaza, controllata de facto da Hamas, impedisce di identificare un'autorità unitaria in grado di assumere le responsabilità di uno Stato e di garantire pace e sicurezza, condizioni imprescindibili per un riconoscimento sul piano del diritto internazionale. Come ribadito più volte dal Consiglio federale, la Svizzera sostiene la soluzione dei due Stati, fondata sul mutuo riconoscimento, quale unica via per garantire la pace e la sicurezza reciproca. Tuttavia, i criteri fondamentali di statalità, ossia dei confini definiti, delle istituzioni stabili nonché delle capacità di assicurare la sicurezza, non sono attualmente soddisfatti. Un riconoscimento svizzero nelle circostanze presenti non modificherebbe le condizioni sul terreno e rischierebbe piuttosto di compromettere la credibilità e l'efficacia della nostra politica estera, fondata sul dialogo e sull'equilibrio.

Un'ultima considerazione, non certo banale, riguarda la ripartizione costituzionale delle competenze. Il riconoscimento di uno Stato è un atto sovrano di politica estera, di competenza esclusiva del Consiglio federale, ai sensi della Costituzione federale. Non è dunque appropriato sollecitare un simile atto tramite un'iniziativa cantonale all'attenzione dell'Assemblea federale, strumento che non è concepito per interferire in decisioni di tale portata e natura.

Per tutte queste ragioni, vi invito a sostenere la posizione della larga maggioranza della Commissione della politica estera, respingendo l'iniziativa del Cantone di Ginevra.

**Sommaruga** Carlo (S, GE): Dans ce conseil, nous sommes toutes et tous désireux de voir la paix se concrétiser au Proche-Orient, comme d'ailleurs dans le reste du monde. Dans le conflit israélo-palestinien, les racines remontent à la création de l'État d'Israël et à la Nakba, soit l'expulsion de centaines de milliers de Palestiniens de leurs villages et de leurs terres en 1948, mais aussi – il faut le souligner –, au refus des pays arabes d'accepter à l'époque le plan de partage de la Palestine adopté par l'ONU. Depuis 1967 et l'occupation illégale de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza, la communauté internationale et les instances onusiennes se sont engagées pour la solution dite des deux États, l'État d'Israël et un État palestinien, assurant la sécurité et la prospérité des populations respectives et, surtout, une paix juste et durable.

La Suisse, en soutenant l'initiative de Genève pendant des années, a oeuvré concrètement pour que cette solution voie le jour. L'abandon du soutien à l'initiative de Genève par le DFAE en 2022 est d'ailleurs incompréhensible, parce qu'il s'est privé d'un instrument important pour pouvoir intervenir dans la médiation et la négociation future, indispensable entre les parties de cette partie du monde. La reconnaissance de l'État de Palestine s'inscrit clairement comme un élément préalable d'une paix juste et durable au Proche-Orient. La reconnaissance de l'État de Palestine est donc une question politique et non une question juridique, comme d'aucuns le soutiennent aujourd'hui.

Aujourd'hui, 148 États reconnaissent la Palestine comme État, dont 25 États européens, parmi lesquels la Suède, la Norvège, l'Irlande ou l'Espagne, des pays qui sont des pays "like-minded", comme l'on dit. D'autres pays ont annoncé qu'ils le feraient lors de l'Assemblée générale de l'ONU qui se tiendra dans 15 jours à New York, dont, notamment, la France, la Finlande, le Royaume-Uni et le Portugal. Ces pays européens seront accompagnés dans leur mouvement de reconnaissance de l'État de Palestine par le Canada et l'Australie. Il s'agit bien de décisions qui sont de nature politique et non pas de nature juridique, comme le laisse entendre la majorité par la voix du rapporteur. Ce mouvement, engagé par la France, vise essentiellement à sauvegarder la solution à deux États.

En effet, dans le contexte actuel, la position traditionnelle qui voulait que la reconnaissance de la Palestine intervienne à la fin du processus de paix ou au moment du lancement du processus de négociation crédible, comme l'a décidé récemment le Conseil fédéral, est insuffisante pour sauvegarder la solution à deux États, à laquelle nous croyons et que le Conseil fédéral défend sur le parquet international. C'est en raison des choix politiques opérés par Israël. Le gouvernement israélien a clairement indiqué à plusieurs reprises, dernièrement, qu'il ne souhaite pas d'État palestinien. La Knesset a, de son côté, voté une motion chargeant le gouvernement d'annexer la Cisjordanie. Il n'y aura donc pas d'ouverture de négociations si la communauté internationale ne l'impose pas. Il est donc urgent que ceux qui croient à la paix par la solution à deux États, comme le canton de Genève, et comme le dit officiellement la Suisse, reconnaissent bilatéralement l'État de Palestine pour participer à cette pression pour l'ouverture d'une négociation et s'opposer à ce que l'État d'Israël mette en place un plan allant de la mer au Jourdain. La reconnaissance bilatérale par la Suisse participe donc à la sauvegarde de la perspective de paix en tenant compte des intérêts légitimes de l'État d'Israël et du



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2025 • Zweite Sitzung • 09.09.25 • 08h15 • 24.328  
Conseil des Etats • Session d'automne 2025 • Deuxième séance • 09.09.25 • 08h15 • 24.328



peuple palestinien.

Je tiens à relever que la Suisse a déjà reconnu implicitement l'État de Palestine lorsqu'elle a voté en 2012 l'admission de l'État de Palestine comme État observateur au sein de l'ONU. C'est uniquement pour des raisons politiques que, le 18 avril 2024, au sein du Conseil de sécurité, la Suisse s'est abstenu lors du vote sur une demande d'admission de la Palestine en qualité de membre à part entière de l'ONU. Dans son intervention au Conseil de sécurité, la Suisse n'a pas contesté les éléments constitutifs d'un État. Elle ne pouvait pas, puisqu'elle avait déjà considéré cela lors du vote de 2012 sur l'admission comme État observateur. Néanmoins, la Suisse a uniquement souligné que le moment n'était pas opportun pour cet acte politique.

Or, depuis avril 2024, la situation a évolué. Il apparaît de manière plus claire que jamais que le gouvernement comme le Parlement israélien ne veulent pas de cette solution. La volonté d'occuper à nouveau toute la bande de Gaza et l'autorisation, il y a moins d'un mois, de la dernière énorme colonie, E1, qui coupe la Cisjordanie en deux, sont des démonstrations concrètes de cette volonté politique du gouvernement israélien de mettre en place un État israélien de la mer au Jourdain. Soutenir que la reconnaissance de l'État serait un cadeau politique au Hamas n'est aucunement fondé.

Cela l'aurait été certainement juste après les crimes du 7 octobre 2023, mais, comme je l'ai souligné, la situation a radicalement changé, que ce soit dans le cadre de la guerre à Gaza, comme dans les positionnements du gouvernement israélien quant à l'existence d'un État palestinien.

Fonder le refus de la reconnaissance sur le fait que le gouvernement palestinien ne maîtrise pas complètement l'administration du territoire palestinien, c'est introduire une condition que la Suisse n'avait pas du tout retenue lors de la reconnaissance du Kosovo, qui, à l'époque, était administré par Eulex et dont la sécurité intérieure et extérieure était assurée par la KFOR. Au surplus, il convient de souligner que l'occupation du territoire palestinien par Israël, occupation déclarée illégale par la Cour internationale de justice, rend cette administration pleine et entière par l'autorité palestinienne impossible. La revendication du gouvernement palestinien auquel ne participe pas du tout le Hamas, il y a quelques semaines, de gérer la bande de Gaza sans participation du Hamas dès la fin de la guerre, a été refusée par le gouvernement israélien, montrant que l'obstacle à la pleine administration de la Palestine n'est pas un obstacle qui provient du gouvernement palestinien et de l'autorité palestinienne, mais bien de l'occupation elle-même. De même, fonder le refus de la reconnaissance sur le fait que la Palestine n'a pas connu d'élection législative depuis 2016, comme cela ressort du rapport écrit de la commission, est une exigence pour le moins particulière, alors que la Suisse reconnaît des États dictatoriaux, sans élection, voire des États qui ont des gouvernements élus par des farces électorales, comme en Biélorussie ou au Nicaragua, pour citer deux exemples parmi tant d'autres. En tant que démocrate, l'on peut regretter l'absence d'élections libres depuis si longtemps, mais je rappelle que la dernière tentative d'élection générale en Palestine a dû être annulée par l'autorité palestinienne, car Israël refusait que les citoyennes

AB 2025 S 779 / BO 2025 E 779

et citoyens palestiniens de Jérusalem participent aux élections.

Enfin, certains critiquent, comme l'a fait le rapporteur, la forme de l'initiative d'un canton dès lors qu'elle remettrait en cause la compétence du Conseil fédéral en politique étrangère. Toutefois, je relève qu'en commission personne n'a demandé de remplacer cette initiative par une motion demandant au Conseil fédéral d'agir. Cela aurait pu être fait. Dès lors, l'initiative du canton de Genève doit être vue comme un geste politique pour que le Conseil fédéral modifie sa position et procède à la reconnaissance de la Palestine, et, si cela est possible, dans le cadre de la session de septembre de l'Assemblée générale des Nations Unies, en même temps que d'autres pays européens. D'ailleurs, le canton de Genève, par son initiative, ne demande pas que le Parlement communique la reconnaissance au gouvernement palestinien ou à l'ONU, laissant cette responsabilité, selon la Constitution, au Conseil fédéral.

En résumé, cette initiative s'inscrit dans les demandes de plus en plus pressantes de la société civile. Vous avez également reçu aujourd'hui un courriel d'une organisation juive de Suisse qui vous demande d'inviter le Conseil fédéral à reconnaître la Palestine. C'est la position de nombreux professeurs de droit et de personnalités politiques, et, je relèverai encore, des 72 anciens ambassadeurs suisses de tous bords politiques qui veulent sauver la seule solution de paix crédible qui permet de joindre la sécurité d'Israël et les aspirations légitimes du peuple palestinien. La solution des deux États doit entrer dans une phase concrète, qui passe clairement par une reconnaissance préalable de l'État de Palestine ; ceci est également dans l'intérêt de la Suisse sur le parquet diplomatique international pour éviter son isolement.

Merci de donner suite à cette initiative du canton de Genève.

**Chassot Isabelle (M-E, FR):** Hier, nous avons longuement débattu dans cette enceinte de la question du



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2025 • Zweite Sitzung • 09.09.25 • 08h15 • 24.328  
Conseil des Etats • Session d'automne 2025 • Deuxième séance • 09.09.25 • 08h15 • 24.328



respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire en lien avec le conflit au Proche-Orient. La question, qui nous occupe ce matin, de la reconnaissance de l'État de la Palestine, a été mentionnée à plusieurs reprises hier dans le débat. J'aurais donc pu renoncer à prendre la parole ce matin, les avis étant très probablement déjà faits ; et vous venez d'entendre les représentants de la majorité et de la minorité. Permettez-moi cependant d'amener, dans ce débat, une voix qui doute et qui s'interroge sur la position actuelle de la Suisse et sur ce qu'elle peut et doit assumer au sein du concert des nations.

Je suis une des deux voix qui s'est abstenu en séance de commission. J'avais en effet de la compréhension pour l'aspect institutionnel et sur le fait qu'une initiative cantonale n'est pas l'instrument adéquat. Je partageais les doutes exprimés sur la possibilité pour l'Autorité palestinienne d'assumer la responsabilité gouvernementale, une des conditions à remplir en vue de la reconnaissance à côté de celles du territoire et du peuple. Cependant, ne pas donner suite à l'initiative ne pouvait pas être une option pour moi, car un "non" aurait pu être interprété, notamment par ceux qui ont un intérêt à l'enlisement de la situation, comme un rejet de la solution à deux États.

Faut-il rappeler que la solution à deux États prévoit "la coexistence pacifique d'Israël et de la Palestine au sein de frontières sûres et reconnues", et ce, depuis 1949, en tout cas ? Ces termes ne sont pas de moi, ce sont les termes du Conseil fédéral, dans son communiqué de presse du 30 juillet, publié à l'occasion de la conférence de haut niveau des Nations Unies sur le Proche-Orient, dont il a soutenu la déclaration finale que je vous invite à lire. Le Conseil fédéral a ajouté, dans son communiqué de presse : "La Suisse est convaincue que cette solution est la seule à même de garantir paix, sécurité et dignité aux populations israélienne et palestinienne." Résultat : je me suis donc abstenu sur l'initiative cantonale genevoise.

Vu les événements intervenus depuis lors, ma position a cependant évolué et je ne m'abstiendrai plus ce matin. Ces événements ont été pour une partie mentionnés lors des débats de hier. Vous me permettrez d'en citer deux. Premièrement, la situation catastrophique à Gaza, l'État d'Israël ne remplissant pas ses obligations de force occupante conformément aux Conventions de Genève, avec pour conséquence que l'ONU a déclaré l'état de famine à Gaza le 22 août dernier. Secondelement, le projet d'annexion qui menace directement la continuité territoriale de la Palestine. La décision E1, mentionnée par notre collègue Sommaruga, adoptée définitivement le 20 août dernier par le gouvernement israélien, a pour objectif d'installer de nouvelles colonies en Cisjordanie et de mettre à néant la possibilité d'un État palestinien. Le projet controversé de colonisation, qui, selon le ministre israélien des finances Bezalel Smotrich, "enterrerait l'idée d'un État palestinien", a suscité de nombreuses critiques, notamment – et je le remercie pour cela – celle du Département fédéral des affaires étrangères, qui a déclaré sur X rejeter des projets qui "violent le droit international, compromettent la solution à deux États et alimentent les tensions".

Ces événements récents ont montré, une fois de plus et plus que jamais, le coût humain terrible et les graves implications pour la paix et la sécurité régionale et internationale de la persistance du conflit au Proche-Orient. Ces événements compromettent la solution à deux États, alors même que des mesures décisives en faveur de cette solution s'avèrent aujourd'hui nécessaires. Le Conseil fédéral l'a exprimé de la manière suivante dans son avis du 27 août dernier relatif à l'interpellation 25.3436 : "Zu den Voraussetzungen für eine Lösung des Konflikts gehört die Errichtung eines lebensfähigen, zusammenhängenden und souveränen Staates Palästina auf der Grundlage der Grenzen von 1967 (Westjordanland, einschliesslich Ostjerusalem, und Gaza)." En français, la traduction est un peu différente, comme vous vous en apercevez : "Parmi les paramètres" – terme utilisé pour traduire celui de "Voraussetzungen" en allemand, les conditions en français – "d'une solution au conflit se trouvent l'établissement d'un État palestinien viable, contigu et souverain sur la base des frontières de 1967 (Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et Gaza)."

Je vous ai rappelé au début de mon intervention les trois conditions nécessaires à une reconnaissance : un peuple, un territoire, un gouvernement. Aujourd'hui, ce n'est à mon sens plus la question de l'effectivité du gouvernement qui pose question, en vue d'une reconnaissance, mais bien celle du territoire. On est en effet en droit de craindre que la condition d'un territoire ne puisse plus être remplie si le gouvernement actuel poursuit sa stratégie actuelle. Le ministre des finances, que j'ai mentionné précédemment, Bezalel Smotrich, qui dirige un parti ultranationaliste au sein de la coalition gouvernementale, n'a-t-il pas proposé que la souveraineté israélienne soit appliquée à 82 pour cent du territoire de Cisjordanie ?

La seule manière, dès lors, de contrer cette stratégie et de donner une chance à la solution à deux États est, selon moi, de s'associer au mouvement en cours sur le plan international, en particulier européen, et de reconnaître l'État de Palestine. La reconnaissance d'un État n'est pas qu'une question juridique et de conditions remplies maintenant ou à remplir plus tard. Les reconnaissances auxquelles la Suisse a procédé par le passé, en particulier celle du Kosovo mentionnée par le porte-parole de la minorité, montrent que la reconnaissance d'un État reste avant tout une décision politique. Je sais et je suis consciente qu'une telle



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2025 • Zweite Sitzung • 09.09.25 • 08h15 • 24.328  
Conseil des Etats • Session d'automne 2025 • Deuxième séance • 09.09.25 • 08h15 • 24.328



reconnaissance n'instaurera pas à elle seule la paix et ne changera malheureusement pas non plus dans l'immédiat la situation sur le terrain. Cependant, elle peut contribuer, avec les autres initiatives en cours, à rappeler l'engagement de la Suisse pour la prééminence du droit sur la force et sa fidélité aux valeurs de démocratie et de dignité humaine.

C'est avec ces considérants que je donnerai suite à l'initiative du canton de Genève.

**Roth** Franziska (S, SO): Ich durfte heute eine Klasse hier im Bundeshaus begrüßen, und da wurde ich gefragt, wie ich mit der Situation in Gaza als Politikerin umgehe. Das war eine sehr gute Frage der jungen Leute. Ich habe ihnen

AB 2025 S 780 / BO 2025 E 780

geantwortet, dass mir die jetzt zu beratende Standesinitiative Genf besonders am Herzen liegt, als Ständerätin, als Heilpädagogin, als Frau. Es liegt mir besonders am Herzen, dafür zu kämpfen, dass hier im Bundeshaus die vielen Stimmen von Experten, von Jüdinnen und Juden, von Palästinenserinnen und Palästinensern in der Schweiz, in Israel und in der ganzen Welt, die engagiert für das Selbstbestimmungsrecht des palästinensischen Volkes und für einen gerechten und dauerhaften Frieden für Israel und Palästina sind, vertreten sind. Nur so halte ich persönlich am Abend dem Blick in den Spiegel stand und kann mir selbst die Frage, ob ich für das Völkerrecht und die Menschenrechte meine Arbeit im Parlament heute richtig gemacht habe, mit Ja und ohne den Blick senken zu müssen, beantworten.

Die Anerkennung Palästinas ist für unser Land richtig und logisch, nicht nur wegen unserer bündnisfreien Aussenpolitik. Die Schweiz hat immer Beziehungen zur Palästinensischen Autonomiebehörde (PA), die bei der UNO Palästina vertritt, gepflegt. Trotz ihrer Schwächen ist die PA heute mehr denn je derjenige Partner, den wir unterstützen und stärken müssen. Die PA gegenüber der Hamas zu stärken, ist zentral und gibt der palästinensischen Bevölkerung eine Perspektive. Palästina anzuerkennen, heisst, die Politik der extremen und das Völkerrecht mit Füssen tretenden israelischen Regierung abzulehnen. Die Schweiz hat immer die Zweistaatenlösung unterstützt. Wir haben Israel anerkannt, also sollten wir endlich auch Palästina anerkennen.

Ja, ich weiss, die Aussenpolitik liegt in erster Linie in der Zuständigkeit des Bundesrates. Doch das nimmt uns als Parlament nicht aus der Pflicht. Artikel 166 Absatz 1 unserer Verfassung hält fest: "Die Bundesversammlung beteiligt sich an der Gestaltung der Aussenpolitik und beaufsichtigt die Pflege der Beziehungen zum Ausland." Das verpflichtet uns meiner Meinung nach als Parlament, dem Bundesrat Anstoss zum Handeln zu geben. Ich plädiere hier für die Aufforderung, die Anerkennung Palästinas nicht nur formell, sondern offiziell zu vollziehen. Sie alle haben heute sicher auch noch die Mail vom Vorstand des Jüdischen Forums Schweiz erhalten. Es wird mitgeteilt: "Als jüdische Menschen in der Schweiz liegt uns Israel und seine Zukunft sehr am Herzen. Gerade deswegen unterstützen wir die Bestrebungen zur Anerkennung Palästinas durch die Schweiz und andere europäische Staaten." Und: "Eine offizielle Anerkennung Palästinas durch die Schweiz wäre ein dringend nötiger Impuls zur Stärkung der moderaten, lösungsorientierten Kräfte auf beiden Seiten. Sie wäre auch ein klares Signal gegen extremistische Akteure, gegen die Terrororganisation Hamas sowie gegen rechtsradikale Siedlergruppen, die aktiv und systematisch eine Zweistaatenlösung sabotieren."

Zum Schluss noch dies: Ich bin immer noch erschüttert von der Terrorattacke am 7. Oktober 2023, vom Schicksal der israelischen Geiseln und den unzähligen Opfern des Kriegs in Gaza und Israel. Aber das darf uns nicht vom Handeln abhalten. Wir waren einer der ersten Staaten der Welt, die den Kosovo anerkannt haben. Wenn wir es mit unserer Verfassung ernst meinen und zwei Ländern, die sich in einem Konflikt befinden, unsere guten Dienste anbieten, müssen wir in der Lage sein, sie auf gleicher Augenhöhe zu behandeln. Das geht unbestreitbar nur, wenn wir Palästina, genauso wie die meisten anderen Partner in der EU und der UNO es auch tun, als vollwertigen Staat anerkennen. Alles andere sind Lippenbekenntnisse. Was wir aber brauchen, ist ein Lebensbekenntnis und somit die Verteidigung des Völkerrechts. Und dazu gehört das Begehen der Standesinitiative Genf.

**Poggia** Mauro (V, GE): Ce cheminement du doute vers la conviction, du respect institutionnel vers le réalisme politique, que nous a décrit notre collègue Chassot, je l'ai partagé. J'avais effectivement aussi des réticences à reconnaître la Palestine en me disant: "à quoi bon, si l'on ne sait pas qui mettre autour d'une table pour négocier une paix durable ?" Or, lorsque l'on voit ce qui se passe aujourd'hui, lorsque l'on voit la création de 3400 logements en Cisjordanie, lorsque l'on voit les projets de créer une riviera à Gaza, lorsque l'on entend les déclarations du ministre Smotrich qui menace, en cas de reconnaissance de la Palestine, d'envahir la Judée et la Samarie – entendons par là, bien sûr, la Cisjordanie –, on se dit que ne rien faire, c'est laisser Israël et le gouvernement actuel, qui n'est pas lui-même seul porteur de l'image d'Israël, faire ce qu'il a décidé de faire, à savoir rendre le projet de création de deux États, auquel la Suisse, par son Conseil fédéral, a déclaré être



## AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2025 • Zweite Sitzung • 09.09.25 • 08h15 • 24.328  
Conseil des Etats • Session d'automne 2025 • Deuxième séance • 09.09.25 • 08h15 • 24.328



attaché, irréalisable à l'avenir. Nous devons donner un signe politique fort et clair à toutes celles et ceux qui ne veulent pas de solution à deux États ; je pense bien sûr aux extrémistes israéliens qui sont aujourd'hui au pouvoir, mais également au Hamas, qui ne vit précisément que par le maintien de ce conflit. Ce signal clair n'est pas un soutien à l'extrémisme qui s'exprime du côté palestinien, au contraire, c'est casser cet extrémisme pour lui montrer qu'il y a une deuxième voie, qui est celle du droit international, celle de la légalité, car il n'y aura pas de négociations équilibrées, il n'y aura pas de paix juste et durable sans une solution à deux États. Imaginez une seconde ce que, des deux côtés, peuvent vivre des enfants orphelins qui ont vu leurs parents exterminés dans cette guerre sans fin. Est-ce que ces jeunes peuvent avoir autre chose que la haine dans le cœur pour construire leur avenir ? Nous avons une responsabilité internationale, et je dirais la Suisse encore plus qu'ailleurs, d'apporter une alternative. Cette alternative, nous l'avons dit, jusqu'ici avec des mots, c'est la construction d'une solution à deux États. Il n'y aura pas de construction d'une solution à deux États sans la reconnaissance de la Palestine. Nous avons bien entendu les menaces proférées par certains membres du gouvernement israélien à l'égard des États qui reconnaîtraient la Palestine, et cela ne doit que nous renforcer à aller dans cette voie, car c'est la voie de la justice. C'est la raison pour laquelle il en va de la crédibilité de la Suisse sur la scène internationale de la soutenir, ici, par le Parlement, en espérant que le Conseil fédéral puisse un jour prendre également ses responsabilités dans ce domaine et exprimer clairement que les violations actuelles du droit humanitaire sont inacceptables, et le dire non seulement par les mots, mais le faire sentir concrètement par la reconnaissance de l'État palestinien, sachant que, le 29 novembre 2012, nous avons accepté, nous, la Suisse, le statut d'observateur permanent à la Palestine. Le pas suivant, c'est aujourd'hui que nous devons le faire.

### *Abstimmung – Vote*

(namentlich – nominatif; 24.328/7617)

Für Folgegeben ... 17 Stimmen

Dagegen ... 27 Stimmen

(0 Enthaltungen)

*Schluss der Sitzung um 11.50 Uhr*

*La séance est levée à 11 h 50*

AB 2025 S 781 / BO 2025 E 781

